



Contre les franchises médicales, Rassemblement
Samedi 29/09, 14 h
2 rue Jappy, Paris 11ème

4 9 U S A

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNES, SNPES-PJJ, SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUJpp, SNUPDEN,



**S'informer et défendre
 ses droits avec
 les syndicats de la FSU**

**Construire
 de nouvelles
 mobilisations**

Bulletin n° 64
 Sept-octobre 2007 1,50€

SOMMAIRE

- Edito p2
- Aide sociale
- Quel sont nos droits p 3
- Nos droits Santé au travail conditions de travail p 4&5
 - Rentrée scolaire : p6
- Carte scolaire . Retraités p7
 - Élections p 8
 - Justice des mineurs.p9
- Accompagnement Éducatif p9
 - Apprentissage p10
- Les syndicats de la FSU94 p11

Édité par la FSU94
Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94010 CRETEIL

tel: 01 49 56 97 22
Mèl: fsu94@fsu.fr

<http://perso.wanadoo.fr/fsu94>

Rédaction:

Catherine Anglesio
Marc Lesvignes
Coralie Bénech
Gérard Rumeau
Bernard David
Valérie Haudiquet
Thierry Leclerc
Alexis Lacroix
Jacqueline Pinson
Sonia Kourda
Hélène Houger
Laurence Trublereau
Valérie Sultan
Guy Malzac

Une fois de plus, le gouvernement a profité de l'été pour faire voter toute une série de lois qui vont aggraver nos conditions de travail et de vie.

Le Parlement a fait cadeau aux classes les plus aisées de 12 à 13 milliards d'euros avec l'abaissement du bouclier fiscal et des droits de succession, l'aménagement de l'ISF et la défiscalisation des heures supplémentaires.

Nicolas Sarkozy vient de s'attaquer frontalement à la Fonction Publique d'Etat. Sous couvert d'une « refondation » chère au MEDEF, il s'agit d'affaiblir le statut de fonctionnaire par l'introduction d'un contrat de droit privé, la remise en cause du concours d'entrée, le paritarisme, l'individualisation des carrières et les salaires au mérite.

Dans l'Education Nationale, le non remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 devrait s'accompagner d'une redéfinition des missions des enseignants. Nous pouvons légitimement supposer qu'elle aggravera leurs conditions de travail.

Toutes ces dispositions ne sont qu'un leurre que la FSU condamne fermement.

Elles n'apportent aucune réponse en matière de salaire et d'emploi et n'ont pas pour objectif de répondre aux exigences d'un service public de qualité mais d'obéir une fois de plus à une logique purement comptable au service du patronat.

Elles visent à un dynamitage de la Fonction Publique, ouvrant la voie de sa privatisation.

« Mettons tout en œuvre pour construire une riposte unitaire à la hauteur du dynamitage de la Fonction Publique »

Pour faire taire par avance ceux qui ne voudraient pas rentrer dans le rang, le gouvernement entend les empêcher d'user librement du **droit de grève**, à l'exemple des salariés des transports terrestres, en particulier par l'obligation de se déclarer gréviste 48 heures avant la grève.

Même si Fillon a récusé cette idée, ne nous y trompons pas :

il est bien question d'étendre cette loi à l'Education Nationale.

Dans la même logique répressive la politique de traque aux sans papiers suscite la peur au quotidien et nous rappelle les jours les plus sombres de l'Histoire.

Le 9 août à Amiens, un jeune garçon de 12 ans s'est jeté par la fenêtre alors que la police arrêtait ses parents en demande d'asile.

Ce drame n'est pas un accident.

Face à ces multiples attaques contre nos droits, droit à l'éducation, droit de grève, droit à se soigner, droit à la retraite, droit à vivre en France, nous avons toutes les raisons d'être inquiets, inquiets pour nos enfants, pour nos métiers, notre statut et notre carrière, inquiets de la conception liberticide de la République affichée par ce gouvernement.

En mettant en place sa réforme ultraréactionnaire, c'est bien un gouvernement au service de la grande bourgeoisie qui dirige aujourd'hui notre pays.

Encore plus que jamais, nous aurons à expliquer nos choix et nos convictions afin de mobiliser le plus largement possible pour résister.

Le secrétariat départemental

aide sociale

Quels sont nos droits ?

Le budget Action Sociale pour les agents de l'Education Nationale est un des plus faibles, comparativement à celui d'autres ministères.: 10 fois moins qu'aux finances par exemple.

La FSU, en participant aux instances d'action sociale (CDAS,CAAS),se bat pour développer les prestations, augmenter les montants, les QF et indices de référence. C'est l'objet d'une lutte syndicale importante, qui sera d'autant plus efficace .que chacun s'y impliquera .

Les Aides Sociales d'Initiative Académique (ASIA): il y a un Quotient Familial (revenu net imposable / nombre de parts) maximal de 11 000 € ou un indice maximal 430 pour les célibataires.

Les aides ne sont pas remboursables .

Pour obtenir les prestations, vous devez vous adresser au service social :

- de l'Inspection Académique (01 45 17 62 14)

- ou du Rectorat pour les personnels du rectorat et du supérieur (01 57 02 63 96)

Pour les secteurs hors Education, voir le syndicat concerné:p11.

LOGEMENT ET INSTALLATION

- **Primo arrivants sans logement** : la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (présidée par la FSU) propose des chèques de 20 € pour payer l'hôtel ou l'alimentation à ceux, contractuels, stagiaires ou titulaires, qui sont en recherche d'un logement (maxi **200€**)

- **Aide à l'Installation des Personnels (AIP)**, AIP **ZUS** pour ceux affectés en **Zone Urbaine Sensible**, AIP générale pour les autres : **700 €**, accordée aux lauréats de concours, aux recrutés PACTE ou Handicap. Il faut avoir déménagé d'au moins 70 km, ne pas être logé, avoir un **Revenu Fiscal de Référence 2005** < ou = à 15 682 € pour 1 part, 22 806 € pour 2 parts

...
Ce **RFR** peut être reconstitué en cas de changement de situation.

- **Aide à l'équipement CIV** : **700 €** pour les néo-titulaires affectés en établissement classé (sensible, ZEP, ZUS, ex PEP4). Pas de condition de km. Non cumulable avec l'AIP.

- **Prêt Mobilité 0%** : pour **tous** ceux qui déménagent suite à une mutation ou 1^{ère} affectation, stagiaires

ou titulaire. Pour payer la caution. Maximum 1000 €, remboursable sur 36 mois. Sans frais.

www.pretmobilite.fr

- **ASIA Installation en Région Parisienne** : **305 €**.

Etre néo titulaire venant de province ; locataire ; non cumulable avec l'ASIA caution.

- **ASIA Caution** : 50% de la caution, maxi **458 €**.

Etre titulaire du bail. 1 seule ASIA par logement. Non cumulable avec l'ASIA caution et le CIV.

- **Pour demander un logement social** : sous conditions de ressources ;

Contactez l'Inspection Académique pour un logement dans le département (seuls les logements étiquetés « CIAS » peuvent être obtenus hors du département). Pour un logement HLM, adressez-vous à votre mairie ou préfecture.

- **Prime spéciale d'installation** : accordée aux néo titulaires (sauf agrégés), affectés en Ile de France ;

Montant suivant Indice de Référence:

Zone 1 (I.r.3%) 1 937,44 € Zone 2 (I.r.1%) 1 899,82 € ; Zone 3 (I.r. 0%) 1 881,01 €.

Dossier à demander dans votre établissement.

ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

- La SRIAS IDF propose en fin d'année des **cartes CEZAM** pour des réductions de billetteries cinémas, théâtres, parcs de loisirs, vacances ...

Certaines cartes sont offertes, les autres peuvent être achetées au prix de 14 € pour l'année.

www.cezam-iledefrance.fr

- **Chèques-vacances** : selon QF, épargne préalable mensuelle, bonifiée ;

consultez votre centre MGEN, qui gère cette prestation interministérielle.

GARDE ET VACANCES ENFANTS

- **CESU garde d'enfant** (de la fin du congé maternité ou d'adoption jusqu'à 3 ans). Pour **tous**.

Montant annuel de **200, 350** ou **600 €** selon QF pour la garde en structure ou par des personnes agréées.

- **Aides pour séjours en centres aérés, colonies, séjours linguistiques ou scolaires** prestations interministérielles.

- **ASIA garderie péri scolaire** : maxi **2.60 €** / par jour.

- **ASIA vacances** : 30% des dépenses avec un maximum de 153 € ou 122€ selon le type de séjour.

Voir aussi l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV):guide.ancv.com

En cas de difficultés financières imprévisibles : adressez-vous à votre service social des personnels :
IA (01 45 17 52 62), Rectorat (01 57 02 68 39), Paris VIII

Vous avez des questions, vous voulez vous battre à nos côtés, contactez votre syndicat..

Évaluation et prévention des risques d'atteinte à la santé au travail:

C'est la mission des Comités d'Hygiène et de Sécurité

Dans ces comités:

- Médecine du Travail ou Médecine de la Prévention font un bilan annuel des accidents, des arrêts de travail...

- Vos élus FSU apportent leur connaissance des situations dangereuses, des incidents et font des propositions de prévention.

Tous les rapports médicaux montrent une **évolution inquiétante de l'état de santé des personnels.**

En effet le nombre de longues maladies et de maladies professionnelles est en forte augmentation.

Tous les ingrédients d'une crise sont là: stress, vieillissement, inadéquation entre les compétences et la complexité des tâches, mal être des personnels souvent amplifié par une aggravation des conditions de vie et de travail...

L'évaluation devrait se faire par métier, service et lieu de travail. Une ambiance dégradée, un climat de stress ou de violence, le manque de reconnaissance mettent en péril notre santé.

Avec la prolongation de la durée des cotisations, avec l'augmentation du stress au travail, de plus en plus de collègues souffrent.

Chutes, manutention, accidents de trajet, produits toxiques, manque d'hygiène, température, bruit mais aussi risques psychologiques doivent être évités.

Des visites de locaux permettent de vérifier les conformités et de proposer des adaptations.

Nos employeurs(État, collectivités...), sont encore plus laxistes que ceux du privé : manque de volonté, manque de moyens, refus de voir les problèmes et course aux économies!...

Malgré la législation, ils ne s'intéressent guère à nos conditions de travail et n'assurent que le minimum .

Pourtant ils sont responsables pénalement et financièrement de notre santé au travail et peuvent être condamnés.

Le CHS est force de proposition : vous devez vous en saisir en alertant vos représentants syndicaux des dysfonctionnements, des risques, des accidents, du non respect de la législation, des cas de collègues en danger.

**La loi prévoit d'adapter le travail à l'homme et non le contraire.
Ce principe de prévention est le résultat de luttes syndicales : à nous d'en assurer l'application!**

Faites valoir votre droit à la santé au travail et faites respecter nos droits en demandant dès maintenant votre visite médicale de prévention (modèle ci-dessous, pour l'Education Nationale):

Service de Médecine de Prévention
Inspection Académique
58/60 av. du Général de Gaulle
94000 Créteil

Madame le Médecin de Prévention,

Conformément aux textes en vigueur réglementant la Médecine de Prévention, je souhaiterais bénéficier d'un examen médical en application de la circulaire FP/4 nb01871 du 24 janvier 1996 complétant le décret 82-453 du 8 mai 1982.

Je précise qu'en ce qui me concerne, cette visite est de droit:

- tous les ans* car je suis porteur de handicap, enceinte, agent réintégré, exposé(e) à un risque particulier(amiante...), porteur d'une pathologie particulière...
- tous les 5 ans* minimum et que je n'en ai pas bénéficié depuis le

Je vous prie d'agréer, Madame le Médecin de Prévention, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

(Date, signature)

NB : avertissez vos élus CHS de votre démarche

(* choisir la phrase qui correspond à votre situation)

**Conditions de travail, hygiène et sécurité,
Permanence FSU94
tous les vendredi de 14h à 17h**

Conditions de travail

Déclaration FSU 94 CHSD 3 juillet 2007 (Extraits)

« Monsieur le Président du Comité d'Hygiène Sécurité du Val de Marne,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

(...) Tous les rapports, académiques, ministériels ou départementaux font état depuis plusieurs années d'une aggravation continue des conditions de travail et de la souffrance au travail, sans que les moyens suffisants soient engagés pour y faire face, tel l'exemple de l'indigence du service de médecine de prévention.

Comment

- la suppression de 10.000 emplois dans l'Education dès la rentrée
- la mise en concurrence des établissements, des personnels, voire des élèves entre eux (avec une culture discutable de l'évaluation permanente et du mérite)
- la mise en cause de notre professionnalisme par les atteintes au droit de grève
- la multiplication et la complexification des missions, sans formation ni moyens supplémentaires
- la baisse qualitative et quantitative des formations
- la précarisation des personnels, que ce soit en terme de statut ou de métier

pourraient constituer (...) une réponse à nos préoccupations concernant les conditions de travail ? (...),

(..) Une des causes essentielles de la souffrance au travail, qui touche de plus en plus de collègues du Val de Marne, réside dans l'attribution de missions de plus en plus difficiles à réaliser.

La réduction des moyens donnés pour exercer nos métiers ne peut que produire plus de stress, de culpabilisation voire de honte.

Ce sont les collègues les plus fragiles qui souffriront le plus de ces aggravations(..), et les prévisions des atteintes à la santé au travail sont à la hausse .

(..) Nous vous demandons de nous informer sur l'impact des mesures ministérielles dans notre département, en particulier du nombre de salariés du Ministère de l'Education non remplacés à la rentrée et de l'évolution du nombre de salariés à statut précaire employés par vos services (vacataires, contractuels, AVS, CAE...).

La FSU, dans l'unité avec les autres organisations syndicales du département, entend être particulièrement vigilante sur les conséquences de l'aggravation des conditions de travail, et appelle à la mobilisation pour garantir une qualité de vie professionnelle digne des missions qui nous sont confiées.



LA SÉCURITÉ,
ÇA SE PARTAGE



Amiante:

une épidémie à venir

- Dans chaque établissement, école... il est impératif d'exiger la communication du Diagnostic Total Amiante *(bâtiments construits avant 1996).
- Consultez la « brochure spéciale amiante sur www.education.gouv
- Téléchargez votre questionnaire d'auto-évaluation d'exposition.
- Exigez auprès de l'IA, une visite médicale (voir lettre ci-contre)

Dans le 94, comme dans le 93 des dizaines de cas sont répertoriés. La difficulté d'obtenir le DTA* pour chaque local utilisé, couplée à un manque scandaleux de médecins de Prévention n'en est que plus grave ! Le verdict est sans appel : 35.000 décès intervenus entre 1965 et 1995 peuvent être imputés à l'amiante, "60.000 à 100.000 morts sont attendus dans les 20 à 25 ans à venir".

Même une exposition passive, avec un nombre de fibres par m3 limité, tel qu'on peut en rencontrer dans nos classes encore aujourd'hui, peut avoir des effets pathogènes.

rentrée scolaire

SOS rentrée : un dispositif d'utilité publique

Chaque année, en raison du manque de moyens alloués au Service Public (fermeture de classes, diminution des moyens affectés à la Mission Générale d'Insertion...), plusieurs centaines d'élèves se retrouvent privés de l'affectation de leur choix.

C'est pourquoi le Conseil Général du Val de Marne a mis en place, il y a une quinzaine d'années, le dispositif **SOS rentrée**.

Il s'agit d'une collaboration entre le Conseil Général, les syndicats, les fédérations de parents d'élèves et les municipalités partenaires (sachant que tous les jeunes, d'où qu'ils viennent, sont pris en charge).

Sur la base du constat de rentrée, **SOS rentrée** engage des démarches auprès de l'Inspection Académique, du Rectorat, voire du Ministère de l'Éducation Nationale.

En cette rentrée 2007, on constate, par rapport à l'an dernier, une augmentation de plus de 10 % du nombre d'élèves se retrouvant sans affectation. On peut se demander si cette nette hausse est la conséquence directe de la remise en cause de la carte scolaire dont l'un des objectifs est de limiter les phénomènes de ségrégation.

La seule façon d'en finir avec ces problèmes récurrents de rentrée, c'est d'arrêter de réduire les moyens alloués au Service Public et de lancer un vaste plan de recrutement dans la Fonction Publique.

Les sections qui ont été fermées au gré des réductions budgétaires successives doivent être rouvertes partout où cela est nécessaire!

Instauration d'un service minimum dans les transports terrestres

Extraits du communiqué FSU du 20 juillet 2007

Le gouvernement a donc choisi fin juillet pour présenter au Parlement un projet de loi, qui sous couvert d'instaurer un « service minimum dans les transports terrestres » entend en fait, mettre en place un dispositif visant à empêcher les salariés d'user librement du droit de grève.

Plusieurs dispositions, et notamment celle qui obligerait les salariés à se déclarer gréviste 48 heures avant le déclenchement d'un conflit, constituent une grave remise en cause de la liberté de chacun d'user du droit de grève. Constitutionnellement, ce droit est individuel, et offre à chaque citoyen, le droit de se déterminer, y compris jusqu'au dernier moment, en fonction des négociations engagées ou des réponses apportées par les employeurs.

Même si depuis, plusieurs voix officielles ont tenu à expliquer que la question de l'extension à l'ensemble du Service Public et

notamment à l'Education Nationale « n'était pas d'actualité », elle reste néanmoins posée, soulevant des inquiétudes exprimées par l'ensemble des organisations syndicales et par de nombreuses associations agissant sur le terrain des libertés publiques, face à une telle volonté de restreindre par la loi, l'exercice d'un droit constitutionnel.

Le gouvernement entend-t-il, sous couvert de débattre d'un « service minimum », viser les secteurs des services publics qui ont été aux avant-postes des mouvements sociaux de 1995 et 2003 ou plus récemment de l'an dernier contre le CPE ?...

La FSU a apporté son soutien aux rassemblements du 31 juillet qui se sont tenus un peu partout en France, et notamment à Paris devant l'Assemblée Nationale, premières étapes d'une mobilisation que la FSU souhaite la plus unitaire et la plus massive possible.

CRDP de Créteil la casse!

- Situation financière désastreuse
- Suppression de 7 postes en 2 ans

Les projets d'animation, de médiation, de formation ou d'édition sont menacés, en particulier dans le domaine artistique pourtant une des priorités du ministre!
Exigeons, à minima, le maintien des postes!

Budget 2008: suppression de 22 700 postes dans la Fonction Publique d'Etat!

Dont... 11 200 dans l'Education Nationale.

1 fonctionnaire sur 3 partant à la retraite ne sera pas remplacé !

- Dans le 1^{er} degré : création d' 1 poste pour 54 élèves
- Dans le 2nd degré : suppression d' 1 poste pour 1,6 élève de moins
 - remise en cause du collège unique
 - diminution des heures d'enseignement

Les suppressions de postes dans l'administration de l'Education Nationale représentent en 3 ans le personnel de 15 à 20 Inspections Académiques.

C'est ainsi que le gouvernement prétend travailler à la réussite de tous les élèves...

A qui ces économies vont-elles profiter ?



ANCIENS ET NOUVEAUX RETRAITÉS

En tant qu'actif vous étiez membre d'un syndicat de la FSU. Mais aujourd'hui vous n'avez peut être pas encore renouvelé votre adhésion comme retraité.

Or la réalité de la politique gouvernementale imposent que l'action syndicale à la fois pour nos droits propres et en solidarité avec les actifs se poursuive. Actifs et retraités sont en effet confrontés à la même politique régressive. Celle ci est souvent vécue plus difficilement par les retraités et personnes âgées compte tenu de la baisse de leurs revenus et de l'érosion du pouvoir d'achat des pensions compte tenu de leur besoin en matière d'accès aux

soins (multiplication des franchises médicales, par exemple), d'hébergement, de services de proximité et de traitement de la dépendance.



Les conditions de vie des retraités et des personnes âgées , leur accès à un habitat social renouvelé, la lutte contre les inégalités régionales (transport, fiscalité, aide à domicile, APA) suite à la décentralisation, font aussi partie de l'approche syndicale.

Des actions d'ampleur sont absolument nécessaires. Dans notre département les initiatives sont en cours impulsées par les organisations syndicales et la Fédération Générale Retraités-Fonction Publique.

Ces actions intersyndicales se dérouleront dans la semaine du 15 au 20 octobre pendant la semaine "bleue

L'assouplissement de la carte scolaire est un leurre et ne résoud rien!

**Carte scolaire
dans le Val de Marne :
un cas d'école !**



Le Val de Marne a été, et de loin, l'un des départements les plus touchés par l'assouplissement de la carte scolaire. Cela s'explique par une forte concurrence du privé, une grande densité de population, des établissements relativement proches les uns des autres et un fort contraste social. Tout cela a donné lieu à un cocktail détonnant et une forte augmentation

des demandes de dérogation. On peut parier que les choses s'aggraveront encore à la rentrée prochaine. Certains lycées du département ont été pris d'assaut : C'est le cas des grands lycées de Saint-Maur ou de Vincennes, pendant que d'autres se sont vidés tout aussi vite, comme Champlain Chennevières, classé « ambition réussite » et qui va être contraint de fermer des structures l'année prochaine. Le SNES avait alerté le rectorat à plusieurs reprises sur le caractère stigmatisant de ce classement. Las! Nous n'avons pas été entendus et voilà le résultat.

Pour autant, les élèves de Champlain ne vont pas à Berthelot. Les mouvements d'élèves s'organisent selon un jeu de dominos : ceux-ci se rendent dans des établissements « intermédiaires » situés à proximité. Ces établissements intermédiaires sont eux-mêmes quittés par les élèves qui cherchent un peu mieux et ainsi de suite, pendant que la fuite dans le privé s'accroît pour les meilleurs, à moins qu'il n'y ait un lycée prestigieux dans les environs.



Nous avons également constaté que l'Inspection Académique, appliquant avec zèle les préconisations gouvernementales a accepté des dérogations pour des élèves issus de milieux défavorisés mais ayant des bonnes notes afin qu'ils soient admis dans des collèges de Saint-Maur, ce qui a eu pour effet de vider les établissements difficiles de Créteil de leurs bons élèves. C'est ce qu'on appelle « la mixité sociale des élites », chère à Gilles de Robien !

Pendant ce temps, les établissements très demandés se retrouvent avec des classes très chargées. En fait, la carte scolaire a donné aux familles l'illusion de pouvoir choisir leur établissement mais dans les faits, ce sont surtout les établissements qui ont trié les dossiers, leurs capacités d'accueil n'étant pas extensibles. Résultat, certains élèves habitant en face de leur lycée n'ont même pas été pris. Les options jouent également un rôle important dans les stratégies de contournement. En attendant, le dispositif SOS rentrée fait encore état de nombreux élèves mal ou non affectés. Tout cela n'est pas bien raisonnable.

Un cas intéressant à noter toutefois, celui du collège Rosa Parks de Gentilly, classé ZEP et autrefois déserté mais récemment reconstruit en centre ville, ce qui a généré une hausse très importante des inscriptions en 6ème et rétabli la mixité sociale.

Le SNES ne peut qu'approuver une démarche consistant à réhabiliter les établissements désertés et à leur donner

Elections

Voter, faire voter...

Carte scolaire(suite)

Face à un gouvernement qui a le cynisme de pulvériser la carte scolaire tout en créant un « ministère de la cohésion sociale », le SNES se battra pour le rétablissement d'une carte plus juste et plus rigide, imposant une mixité sociale dans les établissements les plus défavorisés mais aussi dans les plus riches. Il se battra pour que l'enseignement privé soit également soumis à la carte scolaire et pour qu'il ne soit plus financé par des fonds publics.

Il se battra contre la baisse en qualité de l'Ecole Publique, organisée sciemment pour faire le lit du privé.

Il se battra également contre les ségrégations sociales de toutes sortes, qui sont le résultat d'une politique volontaire, menant la société française tout droit vers le délitement et le communautarisme.

Le savoir doit être dispensé dans un cadre solidaire et partagé, pas dans un monde individualiste où la loi du plus fort devient la règle et où tout le monde est mis en concurrence, ce qui serait, reconnaissons-le, un bien mauvais exemple à donner à nos élèves !

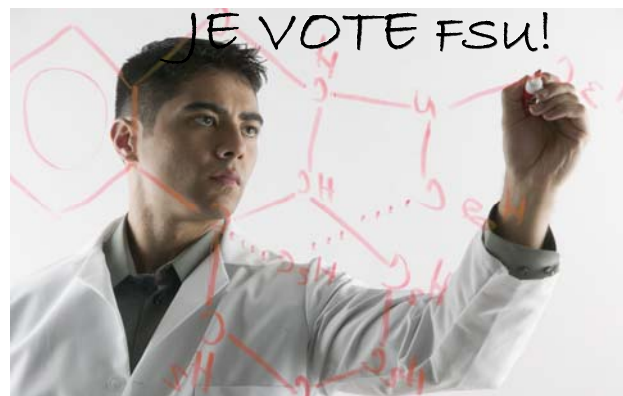
Elections professionnelles

Infirmiers, assistantes sociales, médecins et administratifs entrent en période électorale avec leurs syndicats: le SNICS, le SNUAS-FP et le SNASUB.

SCRUTIN : 4 décembre 2007

Pour défendre les revendications des personnels il est indispensable que les syndicats de la FSU restent majoritaires

Dès réception du matériel de vote, votez et faites voter pour les listes présentées par la FSU



Elections au Conseils d'Administration dans les Collèges et lycées

PARCE QUE L'UNION FAIT LA FORCE, IMPOSONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DES LISTES SYNDICALES TANT DANS LE CORPS ENSEIGNANT QUE DANS LE CORPS DES AGENTS.

Pourquoi insister pour une liste syndicale ?

Contrairement à une liste «maison», seule une liste syndicale affiche clairement les idées qu'elle défend et légitime le rôle des élus en CA. Elle est enregistrée comme telle aux niveaux académique et ministériel, ce qui permet de mesurer la représentativité syndicale réelle (les listes non syndicales ne sont comptées pour personne, ce qui bien sûr arrange l'administration).

Il est plus clair et plus démocratique de s'affirmer sur une liste syndicale, même en rompant avec les traditions locales.

Il ne s'agit pas de créer des antagonismes là où il n'y en a pas, mais de se donner les moyens de prendre des positions claires en référence aux principes syndicaux et aux choix que les syndicats de la FSU font pour le Service Public d'Éducation et pour les personnels. Ces listes sont bien sûr ouvertes aux non syndiqués

L'intitulé de ces listes doit faire apparaître clairement les sigles syndicaux et l'appartenance à la FSU.

Exemples Liste présentée par le SNES-FSU,

Liste présentée par le SNUEP-FSU

Liste présentée par la FSU (SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP)

Corps enseignant : ne pas oublier les enseignants de SEGPA (instituteurs et PLP), ni les personnels de Vie Scolaire.

Attention : il n'y a pas de suppléants nominatifs dans les listes au CA.

Exemple : dans un établissement ayant 7 représentants du corps enseignant au CA, dans le cas de plusieurs listes concurrentes, si 10 enseignants de la liste FSU sont élus, ce sont les 10 premiers de la liste.

Chacun de ces élus peut siéger au CA, à concurrence de 5 présents.

Justice des mineurs, accompagnement éducatif

Répression et encore répression, danger!

La prise en charge des jeunes suivis par la **Protection Judiciaire de la Jeunesse** est mise en péril par une politique où l'éducatif passe au second plan.

Au profit d'une idéologie sécuritaire, seule la contrainte est envisagée pour faire taire le désordre !

Les réformes de la justice des mineurs de juillet 2007 concernent les peines plancher et l'activité de jour.

Les peines plancher (pour les 13 à 18 ans «multirécidivistes»): le principe consiste à fixer une peine minimum pour un type de délit.

Le juge ne pourra pas prononcer une peine inférieure à ce plancher en cas de récidive.

Pour une récidive de vol par exemple, elle est d'1 an de prison pour un majeur, abaissée à 6 mois pour les mineurs. Dans le cas d'une 2^{ème} récidive, les plus de 16 ans seront jugés comme des majeurs. Cette loi est une attaque contre l'Ordonnance de 1945, dont l'esprit était de prendre en compte la personnalité du mineur pour déterminer sa peine.

Les mesures d'activités de jour: destinées à des jeunes sans activité, elles sont organisées par les services de la PJJ. Un jeune pourra être contraint par le Juge des Enfants à exercer une activité de jour par le biais d'une ordonnance de placement

- quel contenu des mesures ?
- la PJJ devra-t-elle organiser le parcours d'insertion ou prendre les jeunes en activité à plein temps?

Accompagnement Educatif

dans les Etablissements de l'Education Prioritaire (Circulaire du 13/07/2007)

L'Académie de Créteil débloque 230 000 heures supplémentaires, dont 41 000 pour le 94 ...des HSE évidemment !

Dans la circulaire le Ministre écrit:

« L'accompagnement doit proposer, sans être limitatif, 3 domaines éducatifs également essentiels à un parcours de réussite : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle. »

Chiche ! Mais la réalité contredit les vœux pieux de M le Ministre.

- L'aide aux devoirs et aux leçons ?

Fin juin, des heures n'ont pas été redonnées pour certains projets pourtant pertinents, dont l'aide aux devoirs.

Or, les effectifs des classes de collège ne permettent pas de bonnes conditions d'apprentissage pour tous !

- La pratique sportive ? Quelle hypocrisie !

En 2006-2007, le gouvernement voulait supprimer environ 200 forfaits AS sur notre Académie, dont environ 60 sur le 94 ! De plus, où seront pratiquées ces activités sportives quand on sait que les enseignants d'EPS ont souvent cours jusqu'à 17 heures 30, faute d'installations disponibles ? Qui encadrera ? Des enseignants ?

Dans quel cadre statutaire ?

- **La pratique artistique et culturelle ?** Cette mesure ne peut pas être analysée sans faire le lien avec l'audit collège,

- comment le Juge des enfants proposera-t-il ce type de mesure pour certains jeunes déscolarisés et pas pour d'autres à situation égale?

L'adhésion du jeune, déterminante pour la réussite d'un projet d'insertion, n'est plus prise en compte.

Ce type de mesure conduit les centres d'insertion au cœur du système pénal.: qu'advient-il d'un jeune qui manque à son obligation scolaire ?

Ce cadre sécuritaire affecte toutes les structures PJJ:

- Les centres «éducatifs» fermés remplacent les foyers classiques.
- Les inaugurations d'Établissements Pénitentiaires pour Mineurs se multiplient.
- L'incarcération de mineurs, alors qu'elle doit rester l'exception, risque de s'intensifier.
- De nombreux postes d'éducateurs de la PJJ sont réservés aux EPM.
- L'intervention d'éducateurs en prison banalise l'incarcération comme un temps «normal du parcours du jeune».
- La création de ces structures fermées fragilise celles qui existent : foyers et milieux ouverts manquent d'éducateurs, peu d'équipes sont au complet.
- Pour palier à ces carences, l'administration a fait un choix : recruter des personnels contractuels, auxquels elle ne propose aucune perspective de formation !

La vie ne s'apprend pas en prison!

[.site: www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

qui prévoit une diminution de 20% des horaires disciplinaires donc un désengagement de l'Etat, et sans la relier avec le socle commun qui met de côté les disciplines artistiques !

L'accompagnement éducatif est parfois nécessaire mais la circulaire n'est qu'un leurre, une manœuvre gouvernementale pour faire des économies sur les heures d'enseignement et illusion face au manque crucial de politique sociale.

Ce gouvernement investit dans des mesures de pure communication, pas dans celles qui seraient réellement efficaces.

En effet, quelle est la logique de cette circulaire ?

Non seulement l'appel à des intervenants extérieurs à l'Education Nationale voire à la Fonction Publique. Mais aussi une nouvelle attaque contre nos horaires statutaires.

La constante diminution du nombre de postes aux différents concours d'enseignants imposera conjointement un probable appel au privé et un alourdissement de la charge de travail des enseignants pour lesquels ce sera la seule façon de gagner plus. Des dangers multiples existent donc.

Evidemment 230 000 heures sup reviennent moins cher en postes et en retraite, et permettent ainsi de baisser les impôts !

Les priorités du gouvernement sont froidement économiques, sans aucun égard pour les objectifs de réussite des élèves qu'il affiche.

Après avoir largement abaissé les droits de succession, l'impôt sur la fortune et le bouclier fiscal, le gouvernement persiste dans une politique qui profite toujours aux mêmes.

Apprentissage

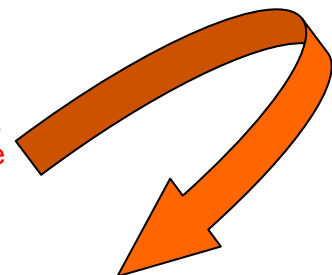
CFA PUBLIC

Une scandaleuse imposture!

Comment l'apprentissage prétend-il venir en aide aux élèves les plus en difficulté ?

- En divisant les horaires d'enseignement général par 2.
- En laissant les 2/3 des horaires d'enseignement professionnel à l'entreprise.
- En concentrant tous les cours 1 semaine sur 3 avec le risque de saturation pour les élèves.
- En éclatant les lieux de formation entre le lycée et l'entreprise, empêchant ainsi toute concertation.

La lecture comparative de ces 2 grilles horaires allouées à des élèves en situation, fait apparaître une **grande disparité** entre les temps d'enseignement selon qu'ils sont en formation initiale en Lycée ou en apprentissage. Une telle disparité mérite réflexion



Comment le Rectorat peut-il nous présenter de telles mesures comme une avancée ?

Le CFA public n'est qu'une arme supplémentaire pour casser la Formation Initiale Publique.

Le SNUEP-FSU dénonce cette politique de réduction des horaires qui appauvrit le contenu d'enseignement, compromet la poursuite d'études et la possibilité d'accéder à la formation continue.

Exemple de CAP	Lettres Hist & Géo	Math Sciences	Anglais	VSP	Arts Appli- qués	EPS	Ensgt Pro Pratique et théorique
Apprentis- sage 26 semaines en 2 ans	4h hebdo 104 h	5h hebdo 130 h	1h hebdo 26 h	2h hebdo 52 h	3h hebdo 78 h	2h hebdo 52 h	2578 h par an
Lycée Pro 55 semaines en 2 ans	3,5 h heb- do 192,5 h	3,5 h hebdo 192,5 h	2h hebdo 110 h	1 et 1,5 hebdo 68 h	2h hebdo 110 h	2h/ hebdo 110 h	1425 h par an

INQUIETUDES DE COLLEGUES

Les apprentis ont le statut de salariés :

Comment règle-t-on les questions de discipline ?

Le règlement intérieur et le conseil de discipline s'appliquent-ils ?

Les apprentis ont 5 semaines de congés payés par an :

Qui les accueillera pendant les périodes de congés des professeurs ?

Les 18 heures hebdomadaires des enseignants seront-elles respectées ?

Qu'advient-il des professeurs si les 2/3 de la formation professionnelles se font en entreprise ?

Les apprentis perçoivent un salaire :

N'est-ce pas générer une concurrence malsaine avec les élèves sous statut scolaire ?

Les apprentis sont en entreprise 2 semaines sur 3 :

Comment avoir un suivi pédagogique dans ces conditions ?

Sur quel temps se font les évaluations des élèves ?

Comment les apprentis trouveront-ils le temps de fournir un travail scolaire personnel ?

Enseignement Professionnel Apprentissage/Alternance les enjeux

**Mardi 18 décembre 2007 12 rue Cabanis
(métro : Glacière) 9h -17h 75014 Paris**

Stage de Formation syndicale FSU

demande par lettre manuscrite

avant le 17/11/07

(voir modèle sur <http://creteil.snupe.fsu.free.fr>)

Stage animé par Gilles PELLEGRINI

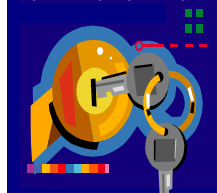
Responsable national de la Formation

**Privatisation
Marchandisation
Danger!**



Mobilisons nous!

FORMATION SYNDICALE



des clés pour
comprendre SNUPE
FSU

En lycée professionnel, des pratiques pédagogiques adaptées et la concertation quotidienne des équipes permettent de remédier aux difficultés que les élèves rencontrent en enseignement général. Alors valorisés, ils reprennent confiance, sortent d'une situation d'échec : l'obtention d'un diplôme professionnel leur permet une poursuite d'études.

*Ne restez pas isolé, défendez vos droits,
rejoignez l'un des syndicats de la FSU.*

Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives 94000 Créteil.
















Tél : 01 49 56 97 22

Fax : 01 49 56 97 34.

Site : <http://perso.wanadoo.fr/fsu94>

Mail : fsu94@fsu.fr



	SNASUB – Personnels d'Administration et d'Intendance .	Responsable: Yann MAHIEUX Tel: 01 48 96 36 65 Email: creteil.snasub@free.fr internet http://snasubinfo.free.fr
	SNCS – Syndicat National des Chercheurs Scientifiques.	Tél : 01 49 56 97 22
	SNEP – Enseignants EPS : professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacataires, stagiaires.	Secrétaire : Coralie BENECH tél : 01 43 77 00 22/55 30 site: www.snep94.fr.st Email: s2-94@snepfsu.net
	SNEPAP – Syndicat National des Educateurs et Personnels de l'Administration Pénitentiaire.	Claude CHARAMATHIEU Tél: 01 49 56 97 22 Email: snepap@club-internet.fr
	SNES - Professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacataires, stagiaires (sauf EPS), CPE, MI-SE, CO-Psy, aides éducateurs.	SNES académique tél : 08 11 11 03 83 .FAX : 01 41 24 80 61 Secrétariat départemental: J.M.Harvier, S.Kourda, A.Lacroix Site: www.creteil.snes.edu Email: s3cre@snes.edu
	SNESUP – Professeurs de l'Enseignement Supérieur	Tél : 01 45 17 11 05 Email : puma@univ-paris12.fr et lauton@univ-paris12.fr Site : http://www.snesupvm.org
	SNETAP – Syndicat National de l'Enseignement Agricole Public	Secrétaire : Helène HUET Tél : 01 43 96 71 57 Email: hhuet@vet-alfort.fr
	SNICS – Infirmières et Infirmiers Conseillers de Santé	Secrétaire académique : Jean-Claude ROGER Tel: 06 60 24 14 94 ou 01 49 56 97 30. Responsable départementale : I. ELLUL 01 45 18 32 84
	SNPES- PJJ – Personnels de l'Education Surveillée et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.	Secrétaire régional: Natacha GRELOT tél : Contact départemental: Valérie HAUDIQUET 01 48 99 95 04
	SNPIEN – Syndicat National des Personnels d'Inspection de l'Education Nationale.	Christian BILLIERE Tél : 01 44 79 96 40
	SNUAS-FP – Assistantes et Assistants Sociaux	Secrétaire : Jean-Pierre LHANDE tél : 01 49 56 97 30
	SNU/CLIAS – Syndicat National Unitaire des Collectivités Locales de l'Intérieur et des Affaires Sociales	Secrétaire départemental: Michel ANGOT Tel : 01 48 99 86 04 Email: sdu94@voilà.fr
	SNUEP - Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel: PLP, CE, MA, contractuels et vacataires, CPE, MI-SE et stagiaires de l'enseignement professionnel.	Secrétaire académique : Gérard RUMEAU Secrétaire départementale : Anne Marie CLERGE Tél : 01 43 77 02 41 Email : snuep.creteil@wanadoo.fr
	SNUIPP – Instituteurs, professeurs des écoles, PEGC, contractuels, aides éducateurs.	Secrétaire : Hélène Houguer Tél : 01 49 56 97 10 Email: snu94@snuipp.fr
	UNATOS - Agents, personnels de laboratoire, Techniciens, Ouvriers de l'éducation nationale	Secrétaire accadémique : Marie-Françoise DAUPRAT. Permanence FSU 93 le lundi et mercredi A.M Tél : 01 48 96 36 96 – Fax : 01 48 96 36 80.

